

REGLEMENT INTERIEUR DES MERCREDIS LOISIRS

= Jours et heures de fonctionnement :

Tous les mercredis durant les périodes scolaires, pour les enfants de 3 à 12 ans de 9 h à 17 h avec ou sans restauration et possibilité de garderie à partir de 7 h 30 jusqu'à 18 h, goûter fourni.

= Critères d'admission : l'inscription et la fiche de renseignements

Ces formalités obligatoires concernent tout enfant susceptible de fréquenter même exceptionnellement les mercredis loisirs. Les inscriptions peuvent se faire par mail une semaine à l'avance (basedepleinair@gmail.com ou animation-mairiebrulon@orange.fr) ou par téléphone au 06.77.89.49.18 en précisant votre souhait. La fiche d'inscription et la fiche de renseignements sont à remplir (merci de joindre l'assurance périscolaire ainsi qu'une photocopie des vaccins et mandat de prélèvement) et à nous déposer lors du premier jour. Des activités manuelles sont proposées le matin et des activités sportives l'après midi.

Fréquentation :

L'inscription ou la désinscription doit avoir lieu le vendredi au plus tard pour le mercredi suivant, afin de gérer au mieux les activités et les repas. Si l'enfant n'est pas inscrit, il ne pourra être admis. En cas d'absence pour maladie prévenir le jour même au plus tard et présenter un certificat médical, sinon la journée sera facturée.

= Tarifs :

Tarifs commune : Demi journée : 4,00€ Demi journée + repas : 8,00€ Journée complète : 10,00€

Tarifs hors commune : Demi journée : 5,00€ Demi journée + repas : 9,00€ Journée complète : 12,00€